

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Edmond Leburton à la
Chambre le 30 janvier 1973 et au Sénat le 30 janvier 1973.**

Mesdames, Messieurs, ce Gouvernement se présente devant les Chambres à l'heure où, sur le plan international, les peuples s'emploient à mettre fin à leurs conflits, à renforcer leurs solidarités et à développer entre eux des rapports nouveaux.

Un accord de cessez-le-feu au Vietnam vient d'être signé et chacun se met à espérer qu'au plus long conflit de ce dernier quart de siècle succède une paix véritable. D'autres espoirs naissent au moment où la conférence d'Helsinki paraît pouvoir se tenir dans les meilleurs délais et aboutir à des résultats concrets et constructifs.

Pendant vingt ans, la construction européenne s'est articulée autour des six Etats. On doit se réjouir de l'élargissement intervenu le 1er janvier, qui associe à présent à notre effort d'autres nations qui partagent notre héritage commun.

Par ailleurs, les initiatives prises en faveur de la coopération au développement envers les pays du Tiers-Monde amènent les Parlements et les Gouvernements à engager des moyens humains, financiers et techniques de plus en plus importants dans cette grande entreprise de solidarité.

Toutes ces actions nouvelles, en germe ou déjà concrétisées, n'ont pas été une oeuvre facile. Toutes ont connu des ruptures, des déboires et des désillusions, et c'est au terme d'efforts particulièrement tenaces qu'elles ont pu aboutir.

Le Gouvernement voit dans ce contexte général de détente l'augure de la pacification et de la solidarité nouvelle qu'il doit organiser dans notre pays. Cette tâche n'est pas aisée. Car ce ne sont pas les schémas simplificateurs qui peuvent résoudre les problèmes d'une société industrielle complexe comme la nôtre. Cette complexité, nous devons la reconnaître, mais nous ne pouvons nous y complaire.

C'est pourquoi le Gouvernement vous propose avant tout un règlement de trois matières qui ont alimenté nos controverses : les problèmes communautaires, scolaires et sociaux. Ce règlement conditionne, en effet, la libération de toutes les énergies qui doivent être consacrées à la poursuite des objectifs fondamentaux de progrès.

Au cours de la législature précédente, le Parlement a jeté les bases constitutionnelles d'une Belgique régionale et communautaire. Il nous faut à présent parfaire cette entreprise.

Les Gouvernements précédents ont à leur actif un bilan remarquable en matière économique et sociale. Ils auraient pu aboutir à des résultats plus remarquables encore si les pensées et les efforts des dirigeants n'avaient été trop souvent mobilisés par les seules préoccupations communautaires. C'est pourquoi le Gouvernement qui sollicite aujourd'hui vos suffrages a voulu s'assurer une majorité parlementaire élargie qui lui permette de mener à bonne fin l'oeuvre de régionalisation entamée par ses prédécesseurs.

En vue d'associer étroitement le Parlement à la solution des problèmes communautaires, le Gouvernement demandera aux présidents des assemblées législatives de bien vouloir constituer une commission commune à la Chambre et au Sénat. Cette commission, où toutes les formations politiques seraient invitées à participer proportionnellement à leur représentation parlementaire, serait prochainement installée. Elle serait appelée à donner son avis sur l'ensemble de la

législation qui permettrait de concrétiser l'article 107 quater de la Constitution. Cette commission pourrait confronter ses vues avec celles des représentants du monde économique et social qui seraient consultés à travers le Comité national d'expansion économique élargi par des délégations des conseils économiques régionaux.

Dans le message qu'il adressait à la Nation en décembre dernier, S.M. le Roi soulignait le grand mouvement de régionalisation qui se dessine dans toute l'Europe. Nous entendons répondre à ce courant et notre volonté réelle est de rapprocher les centres de pouvoir des citoyens et d'associer plus étroitement les forces sociales à la conception des politiques, axées sur des thèmes régionaux concrets.

Nous attendons du remodelage des institutions un meilleur équilibre entre les impératifs de la politique nationale et les légitimes préoccupations régionales. Les décisions fréquemment contestées, quand elles émanent de l'autorité centrale, devraient engendrer, dès lors qu'elles appartiennent aux Régions, un climat communautaire plus serein.

En entrant résolument dans la voie de la régionalisation, il importe de redéfinir et de rationaliser les structures des différents pouvoirs en vue d'éviter les doubles emplois et les confusions. Mais, en cette matière comme en d'autres, il faut doser l'audace et la raison. Le changement doit s'appuyer sur une certaine continuité. Un pays peut prétendre s'adapter aux nécessités économiques et sociales de l'heure, mais il ne peut pour autant faire fi de son histoire. Dans cet esprit, il nous paraît sage d'édifier nos institutions régionales en tenant compte, tout au moins au départ, des élus qui ont la pratique des institutions décentralisées.

A l'issue d'une période transitoire, les assemblées régionales élues devraient être l'émanation directe des Régions comme telles.

Par ailleurs, le Gouvernement est pleinement conscient du fait que le fonctionnement harmonieux et coordonné des institutions, tant anciennes que nouvelles, postule l'existence d'organes de décision et d'exécution capables de faire face à des tâches dont la complexité se trouvera accrue.

Il encouragera en conséquence toutes les réformes susceptibles d'améliorer l'efficacité des services publics. Il veillera en particulier à ce qu'une procédure adéquate et systématique, basée sur les techniques de gestion les plus modernes, assure la compatibilité de ressources nécessairement limitées et de programmes volontairement ambitieux.

Nous voulons de nouvelles perspectives dans la paix scolaire.

S'agissant à présent de la Question scolaire, il n'est pas besoin d'être historien pour savoir à quel point notre vingtième siècle a été marqué par des affrontements. Les plus jeunes générations n'ont pas le souvenir vivace de la querelle qui rebondit de façon aiguë dans les années 50. A cet égard, prolongeant et amplifiant l'effort du pacte signé en 1958, le Gouvernement entend que ces oppositions appartiennent désormais à un passé révolu. Pour ce faire, il consent assurément un effort financier important visant à l'amélioration qualitative et quantitative de nos réseaux d'enseignement.

Nous n'ignorons pas l'objection la plus souvent formulée sur ce point de l'accord entre les partis de la majorité gouvernementale, à savoir que la paix serait acquise par une charge financière très lourde, sans vue d'ensemble et sans coordination suffisante. Que l'on se détrompe. Le Gouvernement entend au contraire organiser une collaboration entre les divers réseaux, qui

permettra une rationalisation et une programmation impérative dans les domaines où il est vrai qu'une concurrence débridée provoquerait des coûts sans cesse croissants et à la limite insupportables pour la communauté nationale.

Nous entendons également encourager des expériences à caractère partiellement ou entièrement pluraliste. Ici aussi, certains regretteront peut-être une timidité qu'ils jugent excessive. Mais une fois de plus, on ne peut brûler les étapes dans un domaine qui touche aux convictions intimes des citoyens.

D'aucuns, dans divers milieux, sans mettre en doute la volonté gouvernementale d'aboutir sur les terrains que nous venons d'exposer, ont craint que celle-ci s'accompagne d'une pause sociale. La lecture de l'accord politique entre les partis de la majorité dissipera les inquiétudes en la matière. Nous n'hésiterons pas à dire, bien au contraire, que le Gouvernement entend donner à sa politique sociale une orientation nouvelle.

Nous rendons hommage aux Gouvernements précédents qui ont changé le visage du pays en le dotant d'une infrastructure économique et technique. Nous pensons qu'il est temps qu'un effort semblable se concrétise désormais dans le secteur social et culturel.

En effet, chacun ressent à présent que les équipements collectifs sont des besoins prioritaires. L'idéal que s'assignent nos sociétés occidentales est de concilier les valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité. Cet idéal, tout en respectant les choix individuels, doit assurer à l'ensemble des citoyens une couverture adéquate des besoins sociaux.

A cet égard, le Gouvernement alimentera par des dotations suffisantes le fonds des constructions hospitalières et sociales. Il développera aussi les infrastructures destinées à l'accueil et à l'hébergement des jeunes enfants, à celui des personnes âgées et handicapées, de même que les infrastructures culturelles et il mènera une politique active de rénovation urbaine et de logement social.

En second lieu, la société nouvelle à laquelle nous voulons résolument oeuvrer suppose un progrès continu qui donne à l'ensemble des groupes sociaux et aux familles une part équitable de l'accroissement de la prospérité. Sur ce plan aussi, le programme gouvernemental est net. Ainsi, dans le domaine des pensions, le Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions permettant aux travailleurs déjà admis à la retraite de bénéficier d'une revalorisation qui tienne compte du progrès économique général.

De même, le Gouvernement encouragera la réalisation d'un salaire mensuel minimum garanti pour les salariés. De même, il poursuivra le dialogue avec les représentants du front commun des indépendants, tout en accélérant la programmation sociale prévue en leur faveur. Et il entend aussi accorder une attention particulière aux groupes marginaux et souvent oubliés. Tant il est vrai que si nous voulons former une société homogène, certes non exempte de tensions sociales, il faut que chacun reçoive son dû.

L'oeuvre de réconciliation et de progrès que le Gouvernement entend mener sur ces trois plans s'accompagnera d'une politique dynamique dans des domaines qui, bien qu'étant moins controversés, sont tout aussi essentiels pour l'avenir de la Nation.

Le Gouvernement veillera à ce que soit assuré, non seulement le plein emploi, mais un meilleur emploi en dotant chacun des qualifications nécessaires pour remplir parfaitement sa

tâche dans la société. Il veillera aussi à ce que la prochaine conférence de l'emploi aboutisse à des décisions concrètes et rapides.

Conscient des conséquences économiques et sociales graves que font courir les pressions inflatoires et la hausse des prix, il mènera une politique concertée avec les milieux intéressés en vue de réduire les tensions qui se sont manifestées au cours des derniers mois.

Le Gouvernement mettra aussi tout en oeuvre pour que notre industrie puisse s'insérer dans le contexte européen élargi. A cet effet, il intégrera toutes les aides qu'il apporte à l'industrie dans le cadre d'une véritable politique industrielle.

Enfin, le Gouvernement s'engage à entamer pour la première fois une politique d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'environnement en s'efforçant de concilier les impératifs de la croissance économique et le droit fondamental de tous les citoyens à jouir d'un meilleur environnement et d'une meilleure qualité de vie.

En se présentant aujourd'hui devant vous, le Gouvernement est parfaitement conscient qu'il apporte aux problèmes énoncés des solutions qui ne sont sans doute ni parfaites ni exclusives. Dans certaines matières, il s'agit en fait de compromis entre les familles spirituelles, les formations politiques et les divers intérêts de ce pays, nombreux et solidement organisés dans leur diversité.

Chaque point de l'accord gouvernemental, considéré isolément, peut laisser insatisfaits les uns ou les autres. Mais, nous avons la conviction que la majorité des Belges se ralliera à la perspective d'ensemble que nous avons tracée.

Notre peuple est un peuple modéré. A travers les difficultés qu'il a connues, il est resté réfractaire à l'extrémisme. Il a toujours su allier l'accueil des idées généreuses et le refus de l'intolérance. Cette expression profonde de son comportement se voit ratifiée par tous les sondages d'opinion qui donnent la hiérarchie des préoccupations des citoyens de ce pays.

Les Belges sont avant tout soucieux de l'emploi dans leur région, du mouvement des prix et de la qualité de l'environnement. Ils attendent cependant du Gouvernement et du Parlement qu'ils transcendent les querelles de la vie quotidienne et qu'ils élargissent nos horizons à la mesure des grandes options humaines, culturelles et sociales, vers lesquelles tendent les esprits dans ce dernier quart du vingtième siècle.

Le Gouvernement qui se présente devant vous sait qu'il doit oeuvrer en un moment décisif de la vie de nos Communautés, de nos Régions et de l'Etat.

En sollicitant votre confiance, le Gouvernement entend, d'une part, résoudre nos différends dans une voie qui se veut avant tout celle du possible et de la raison et, d'autre part, apporter une réponse aux aspirations les plus profondes des hommes et des femmes de notre pays.

